



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPETITIONS FEMININES

## PROCÈS VERBAL N° 3

Réunion en visio du : 10/11/2022.

A : 13 h 00

Présidence : Mme. Sadia SALEM

Secrétaire: M GRISEL PHILIPPE

Membres participants : MME BREANT MARINE, LECARPENTIER CLOE

Absents non excusés: CHANDELIER Thierry, HERBERT Stéphane, BOUGUERN Sami, PAUMIER Anthony

\*\*\*\*

### RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

\*\*\*\*

### RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueuses suspendues, de joueuses non titulaires de licence, des clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante, absence de surclassement).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, merci de nous donner la raison de son utilisation, le club recevant doit faire parvenir la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et doit comporter le motif de ce report au moins 5 jours avant la date du match. Le club demandant le report doit le formuler avec une date et une heure de match ultérieure. La demande sera validée ou non par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

\*\*\*\*

### HOMOLOGATION

L'homologation d'une rencontre est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date, en application de l'article 147 des RG de la LFN.



## **RENCONTRES DU 15 et 16 OCTOBRE 2022**

### **CHAMPIONNAT U14 F A 8 POULE A**

#### **Match n°25253385 Mont Saint Aignan Fc - Stade Sotteville Cc 21**

La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait à Stade Sotteville Cc sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier Mont Saint Aignan Fc 1 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 50 € à Stade Sotteville Cc

### **CHAMPIONNAT U14 F A 8 POULE B**

#### **Match n°25253438 Esm Gonfreville - Oh Tréfilerie Neiges**

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée à Esm Gonfreville selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

### **CHAMPIONNAT U14 F A 8 POULE C**

#### **Match n°25253497 Us Epouville - Fc Dieppe**

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée à Esm Gonfreville selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

### **CHAMPIONNAT U17F POULE A**

#### **Match n°25163321 Cms Oissel - Mont Saint Aignan Fc**

Pour non utilisation de la FMI une amende de 30€ est infligée à CMS OISSEL selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée à CMS OISSEL selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

### **Championnat Seniors Féminin A 8 / 1 Poule B**

#### **Match n°25168281 Caudebec St Pierre F - Fc Barentinois**

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à Caudebec St Pierre F selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

#### **Match n°25168282 Mont Saint Aignan Fc - Presqu'île**

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à Mont Saint Aignan Fc selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

#### **Match n°25168285 Fusc Boisguillaume - Fc St Etienne Rouvray**

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à Fusc Boisguillaume selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

### **Championnat Seniors Féminin A 8 / 1 Poule C**

#### **Match n°25168365 Sc Octeville Sur Mer - Ent.Csg/La Frenaye**

Pour non utilisation de la FMI une amende de 30€ est infligée à Sc Octeville Sur Mer selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.



## **RENCONTRES DU 22 et 23 OCTOBRE 2022**

### **CHAMPIONNAT U14 F A 8 POULE A**

#### **Match n°25253389 Stade Sotteville Cc - Asc Ymare**

Forfait déclaré du stade sotteville Cc

Constatant que ce match est le 3ème forfait de l'équipe Stade Sotteville Cc ,

- déclare cette équipe forfait général dans le championnat Stade Sotteville Cc ,
- place l'équipe du Stade Sotteville Cc à la dernière place de son championnat avec 0 point et soustrait tous les points acquis et les buts pour et contre, par toutes les équipes lors des rencontres jouées contre cette équipe,
- inflige une amende de 100€ au club de Stade Sotteville Cc compte tenu des amendes déjà infligées (250€ - 150€ = 100€)

#### **Match n°25253390 Cms Oissel - S De Grand Quevilly**

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée à CMS OISSEL selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

#### **Match n°25253392 F La Boucle De Seine - Fc St Etienne Rouvray**

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée à F La Boucle De Seine selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

### **CHAMPIONNAT U14 F A 8 POULE B**

#### **Match n°25253441 Cms Oissel - Esm Gonfreville**

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée à CMS OISSEL selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

#### **Match n°25253442 Oh Tréfilerie Neiges - Us Epouville**

La rencontre est reportée au 16/11/2022

#### **Match n°25253443 Cs Serv.Mun.Le Havre / Fc St Etienne Rouvray**

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée à Cs Serv.Mun.Le Havre selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

### **CHAMPIONNAT U14 F A 8 POULE C**

#### **Match n°25253505 Us Epouville - Olympia' Caux Football**

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée à US EPOUVILLE selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

#### **Match n°25253501 Fc Dieppe - Caux Fc**

La rencontre est reportée au 29 Octobre 2022.

### **CHAMPIONNAT U17F POULE A**

#### **Match n°25163326 Al Deville Maromme / Cms Oissel**



Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée à Al Deville Maromme selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

### **Championnat Seniors Féminin A 8 / 1 Poule A**

#### **Match n°25168179 As Gournay Football - Us Doudevillaise**

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à As Gournay Football selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

### **Championnat Seniors Féminin A 8 / 1 Poule B**

#### **Match n°25168287 Al Deville Maromme / Fusc Boisguillaume**

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à Al Deville Maromme selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

### **RENCONTRES DU 29 et 30 OCTOBRE 2022**

#### **Championnat Seniors Féminin A 8 / 1 Poule B**

#### **Match n°25168273 Caudebec St Pierre F - E.Motteville X Mare**

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à Caudebec St Pierre F selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

#### **Match n°25168295 Fc St Etienne Rouvray - Al Deville Maromme**

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à FC St Etienne Rouvray selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

### **RENCONTRES DES 5 ET 6 NOVEMBRE 2022**

#### **CHAMPIONNAT U14 F A 8 POULE A**

#### **Match n°25253395 Fc Feminin Rouen - Pe - Cms Oissel**

Pour non utilisation de la FMI une amende de 30€ est infligée à Fc Feminin Rouen Pe selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

#### **Match n°25253397 Asc Ymare 21 - Mont Saint Aignan Fc**

La rencontre est reportée au 10/12/2022.

#### **Match n°25253398 Plat Quincampoix Fc - F La Boucle De Seine**

La rencontre est reportée au 16/11/2022.

#### **CHAMPIONNAT U14 F A 8 POULE B**

#### **Match n°25253448 Fc St Etienne Rouvray - Oh Tréfilerie Neiges**

La rencontre est reportée au 09/11/2022

#### **CHAMPIONNAT U17F POULE A**

#### **Match n°25163332 Cms Oissel - Eu Fc**

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée à CMS OISSEL selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.



**Match n°25163335 Stade Sotteville Cc - Fc Feminin Rouen Pe**

Forfait déclaré Stade Sotteville Cc. La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait à Stade Sotteville Cc sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier Fc Feminin Rouen Pe sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 50 € à Stade Sotteville Cc

**Match n°25163334 Grand Quevilly Fc 21 - Mont Saint Aignan Fc**

La rencontre est reportée au 17/12/2022.

**CHAMPIONNAT U17F POULE B**

**Match n°25163535 E.Motteville CroixMare / - Oh Tréfilerie Neiges**

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée à E.Motteville CroixMare selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

\*\*\*

**La Présidente de la Commission,  
Mme Sadia SALEM**

**Le Secrétaire de la commission,  
M. Philippe GRISEL**